

Mobilités : priorité à la mise aux normes d'accessibilité PMR des quais de bus



Que l'on se déplace en fauteuil roulant, avec une canne, une charge lourde, des béquilles ou encore une poussette, chacun peut être potentiellement concerné, de manière permanente ou temporaire, par la mobilité réduite.

C'est pourquoi, Cécile Zammit-Popescu, présidente de GPS&O s'est engagée à favoriser l'égalité des citoyens en termes de mobilité sur le territoire de la Communauté urbaine. Un enjeu qui se concrétise en particulier par l'accélération de la mise en conformité des arrêts de bus aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) d'ici la fin de son mandat.

Aménager 210 arrêts de bus en 3 ans

Ainsi, sur les 1200 arrêts desservis par des lignes prioritaires (soit les plus fréquentées, définies par Île-de-France Mobilités), l'objectif est de passer d'un taux de conformité de 69% en 2022 à 87% en 2025, soit un total de 1040 arrêts conformes. Depuis le début du mandat en 2020, ce sont déjà 155 nouveaux arrêts qui ont été rendus accessibles.

Afin de réaliser cet objectif de 87%, il est prévu d'intensifier la cadence des travaux avec la planification de l'aménagement de 210 arrêts de bus entre 2023 et 2025. Dès cette année, des travaux de mise en accessibilité vont débuter pour 80 nouveaux arrêts sur 14 communes du territoire pour un investissement représentant 1,6 M€, dont 1 M€ de subvention d'Île-de-France Mobilités.

Collaborer étroitement avec les associations des personnes en situation de handicap

Pour prévoir les équipements et aménagements qui répondent au mieux aux attentes et besoins des usagers en termes d'accessibilité, il convient d'intégrer pleinement leurs recommandations en nouant d'étroites collaborations avec les associations.

« Permettre aux personnes en situation de handicap de prendre les transports en commun, de se déplacer facilement dans l'espace public ou encore d'accéder à nos équipements culturels et sportifs est un principe qui doit guider l'ensemble de nos projets d'aménagement et de rénovation, précise Cécile Zammit-Popescu. A cette fin, il est essentiel que nos politiques d'accessibilité s'appuient

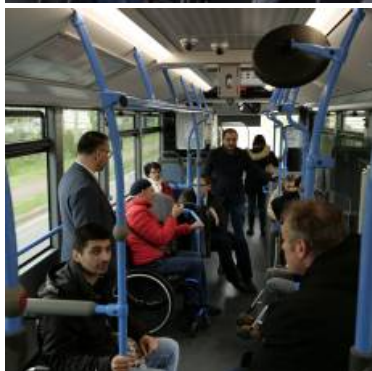
également sur l'expertise des associations ».

C'est dans cette optique qu'Eddie Aït, vice-président aux mobilités, a tenu à réunir le 21 avril dernier les représentants de l'APF France handicap, des élus de la commune d'Épône, des responsables de RATP Cap Mantois et de la direction des mobilités de GPS&O.

Afin de lancer et surtout de pérenniser cette dynamique de co-construction, la Communauté urbaine s'est engagée à proposer une feuille de route pour formaliser les futures relations de travail avec l'APF France handicap sur le volet mobilités.

A l'issue de cette rencontre, les participants ont fait un trajet en bus entre Aubergenville et le centre-ville d'Épône pour tester les nouveaux arrêts mis aux normes PMR. Un déplacement qui a notamment permis d'envisager une meilleure prise en compte du handicap visuel en équipant les quais de bus avec des bandes podotactiles.

<http://www.youtube.com/watch/MxDI9yuCEpQ>



Infos +

Les communes concernées : Achères, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Limay, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Morainvilliers, Poissy, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

Vous aimerez aussi...



Les réseaux de bus GPS&O



Grand Paris Seine & Oise étoffe les services de mobilité sur le territoire